

A UNE DECLARATION PREALABLE - CONSTRUCTIONS
ET TRAVAUX NON SOUMIS A PERMIS DE CONSTRUIRE
DÉLIVRÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	référence dossier
Dossier déposé le 06/03/2026	N° DP 059650 26 00076
Par : Madame Linda MENOUEUR Demeurant à : 15 Hameau des Lararistes 59910 BONDUES Pour : Création d'un salon de coiffure, changement des menuiseries Sur un terrain sis : 1 Rue de la Potente - WATTRELOS Cadastré : AC401	Surface plancher existante : m ² Surface plancher créée : m ² Surface plancher supprimée : m ² Destination : Habitation

Le Maire,

Vu la Déclaration préalable susvisée ;
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L. 421-4 et R. 421-9 et suivants et R.421-17 ;
Vu le Plan Local d'Urbanisme de la Métropole Européenne de Lille en vigueur ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-18, qui confère le pouvoir au Maire d'une collectivité territoriale de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints ;
Vu l'arrêté municipal du 04/06/2020 portant délégation de Monsieur le Maire à Madame REIFFERS Zohra, adjointe en charge de l'urbanisme ;

ARRETE

ARTICLE UNIQUE : Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable décrite dans la demande susvisée.

La présente autorisation ne préjuge pas de l'avis donné par la Commission Communale de Sécurité et la Commission de l'Arrondissement de Lille pour l'accessibilité.

En application de l'article R 462-1 du Code de l'Urbanisme, il vous appartient de déposer la Déclaration Attestant la Conformité et l'Achèvement des Travaux (DAACT), en ligne sur le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) : <https://gnau.lillemetropole.fr/gnau/#/>.

Fait à Wattrelos, le **14 MARS 2026**

Le Maire,

Pour le Maire,

L'Adjointe déléguée,

Zohra REIFFERS



Affichage en mairie de l'avis de dépôt le : 07/03/2026

Affiché/publié en mairie le :

Transmission à la Préfecture le :

21 MARS 2026
14 MARS 2026